



Communiqué de presse

Mercredi 17 janvier 2024

La Ville de Paris suspend provisoirement son financement à l'établissement privé Stanislas (6^e) en attendant des clarifications

Après avoir pris connaissance par voie de presse du contenu d'un rapport d'enquête administrative de l'Inspection générale de l'Éducation, la Ville de Paris a décidé de suspendre le financement de l'établissement privé Stanislas, sous contrat avec l'État, et situé dans le 6^e arrondissement.

Conformément à la loi encadrant le financement des établissements privés sous contrat, la Ville de Paris a versé, au titre de l'année scolaire 2022-2023, pour les écoles maternelle, élémentaire et le collège de l'établissement Stanislas un montant de 1 373 905 €, correspondant aux 483 élèves scolarisés en école maternelle et élémentaire, et aux 1329 élèves au collège.

Ce financement obligatoire sera suspendu à titre conservatoire, dans l'attente des clarifications requises de la part de l'État.

En effet, la Ville de Paris s'étonne que le rapport de l'IGESR n'ait fait l'objet d'aucune transmission officielle aux collectivités qui financent cet établissement, et demande que cette communication ait lieu dans les plus brefs délais.

La Ville de Paris sollicite également de l'État la transmission du plan d'actions consécutif à ce rapport, dont la presse s'est également fait l'écho.

Contacts presse :

Ville de Paris – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr